



## **EDITORIAL**

Chères Montmaurinoises, Chers Montmaurinois,

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et du haut-débit sur la Haute-Garonne, des travaux de mise en place d'un relais « Montée en débit DSL » sont programmés à Montmaurin par « Haute-Garonne Numérique » du Conseil Départemental 31.

Les opérateurs téléphoniques principaux n'ont répondu à l'AMII (Appel à manifestation d'intention d'investir) que pour le déploiement sur le Grand Toulouse.

C'est pourquoi, afin de déployer le réseau fibre optique / haut débit, le Conseil Départemental ainsi que les collectivités financeront la couverture Haut et Très Haut Débit sur le reste du territoire, soit 549 communes du département (hors zone AMII). Une première phase d'ici à 2020 permettrait d'améliorer la qualité du haut-débit par un passage à la 4G fixe (4 Mbits/s min. jusqu'à 100 Mbits/s).

Nos territoires reculés du Comminges pourront ainsi non seulement améliorer l'accès au réseau internet des foyers et entreprises, mais permettre de nouveaux usages dans les différents domaines du travail, de la santé, de l'éducation ou de l'e-administration qui changeront très certainement le quotidien de certains habitants (tels le télétravail, la téléconsultation médicale, les cours en ligne des universités connectées, ou les démarches administratives dématérialisées, ...). Ces dernières deviennent obligatoires tant pour les activités professionnelles que pour les particuliers.

Bien à vous,

Silvia Belair, Le Maire

## ECLAIRAGE PUBLIC ET RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Nous vous invitons à signaler auprès du Secrétariat tout problème sur la voie publique (dysfonctionnements, poteaux abimés ou risquant de tomber, câbles coupés, ...) concernant l'ECLAIRAGE PUBLIC ou le réseau TELEPHONIQUE, afin que nous puissions contacter au plus vite les équipes techniques en précisant les lieux et raisons invoquées, par tout moyen à votre convenance :

- . aux jours de permanence auprès du secrétariat de la mairie
- . ou par écrit : dans la boîte aux lettres de la Mairie
- . ou par e-mail : [mairie.montmaurin@orange.fr](mailto:mairie.montmaurin@orange.fr)

En effet, de nouvelles procédures ont été mise en place notamment par ORANGE. Nous ferons le relais pour une intervention rapide des services compétents.

Pour les problèmes de connexion liés à un dysfonctionnement de votre ligne téléphonique, vous devez contacter votre opérateur.

## AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE : MONTÉE EN DÉBIT

Pour les habitats isolés, le recours à la Montée en débit du réseau internet est choisi afin de limiter la fracture numérique. C'est donc le cas pour Montmaurin.

Le réseau téléphonique dépend du central installé à Sarrecave, lequel sera raccordé au relais de Montmaurin par fibre optique par enfouissement.

Ces travaux sont prévus **dans l'année 2018**. Des études préalables doivent être menées en concertation notamment avec Orange et les services de la Voirie CD31 et ENEDIS (ex-ERDF).

**Pour les abonnés** : dès finalisation des travaux, les usagers souhaitant passer au haut débit pourront contacter les différents fournisseurs d'accès internet qui vérifieront l'éligibilité de leur ligne au service. Des précisions nous seront apportées ultérieurement par les services compétents que nous vous relayerons.

## CRIT'AIR : certificat nécessaire pour circuler à TOULOUSE lors de pics de pollution

Dans le cadre du dispositif d'urgence en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant en Haute-Garonne, chaque automobiliste doit doter son véhicule d'une vignette CRIT'AIR afin de pouvoir circuler à Toulouse lors des pics de pollution.

Votre véhicule sera classé en fonction de ses émissions polluantes à partir de son immatriculation et de la date de première mise en circulation. Le coût est de 4.18 € et le certificat Vignette vous sera envoyé par voie postale.



Vignette à commander via le site : [www.certificat-air-gouv.fr](http://www.certificat-air-gouv.fr)

Pour ceux qui ne seraient pas équipés d'internet, vous pouvez vous procurer le formulaire auprès du secrétariat de la Mairie.

# ACCUEIL DE RÉFUGIÉ(S)

Dans le cadre du dispositif de relogement accompagné des personnes bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés), la Préfecture de la Haute-Garonne a mobilisé les logements vacants des bailleurs sociaux du Département, dont Colomiers Habitat.

Un logement vacant a été retenu par le Préfet pour contribuer à cet effort de solidarité.

Cette famille sera accompagnée par l'ANRAS (Association Nationale de Recherche de l'Action Solidaire) pour la meilleure intégration possible dans l'environnement géographique, avec un suivi tant administratif que logistique.

Nous souhaitons bien entendu que le meilleur accueil soit réservé à cette famille.

Quelques fondements du droit d'asile :

- Convention de Genève (28 juillet 1951).
- Le droit d'asile découle du préambule de la Constitution qui affirme que « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République Française ; le Conseil constitutionnel dans sa décision du 13 août 1993 indiquait : « Considérant que le respect du droit d'asile, principe de valeur constitutionnelle, implique d'une manière générale que l'étranger qui se réclame de ce droit soit autorisé à demeurer provisoirement sur le territoire jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa demande ».
- La réforme du droit de l'asile issue de la loi du 29 juillet 2015 - ses décrets et arrêtés de 2015...

## RENDEZ-VOUS

### ELECTION LÉGISLATIVE 2018 :

En Haute-Garonne les dates de l'élection législative partielle sont fixées les dimanches 11 et 18 mars 2018. Les électeurs français sont appelés à venir voter de 8h à 18h.

### SOIRÉES THERMOGRAPHIQUES

Pour sensibiliser les habitants du Territoire à la question des économies d'énergie, des « soirées de la Thermographie » sont organisées permettant de se rendre compte « sur le terrain » et au moyen d'une caméra thermique des déperditions de chaleur dans des habitations mal isolées.

Animée par le spécialiste INFO ENERGIE, plusieurs soirées sont prévues en MARS pour envisager des solutions afin d'économiser l'énergie et la rénovation adéquate, et faire le point sur les outils et aides possibles si vous envisagez de faire des travaux d'isolation dans votre habitation.

**MARS 2018 : le 6 à l'Isle-en-Dodon ; le 8 à Saint-Gaudens ; le 9 à Boissède ; le 12 à Mancious et le 13 à Luchon.**

**Vous êtes un particulier ?  
Vous voulez gagner en confort tout en réduisant vos factures d'énergie ?**

**INFO → ÉNERGIE en COMMINGES**

**Un conseiller répond gratuitement à vos questions et vous accompagne dans votre projet**

**Contactez le Pays 0 808 800 700**  
(service gratuit + prix d'un appel local)

Service public gratuit soutenu par

Logos: Pays Comminges Pyrénées, Occitane, ARSIS



# SENIOR TOUR : PARCOURS DE PRÉVENTION

Deux programmes sous forme d'ateliers sont proposés aux séniors dans le cadre de la Santé, du Bien-être ou de la création de lien social, et seront animés par des professionnels du secteur.

## Programme « A la pointe de l'Info »

- Prévention des risques routiers
- Promotion des aides techniques et technologiques pour l'autonomie
- Prévention des accidents domestiques
- Une pharmacie familiale adaptée
- Pouvoir d'achat et moi : échanges autour du budget...
- Dates prévues du cycle complet : les lundis 9, 16, 23 et 30 avril – 14 et 28 mai

## Programme « Sérénité » :

- Bon pour le corps, bon pour la tête : le plaisir du goût
- Initiation à la sophrologie
- Initiation au yoga du rire
- Sommeil et relaxation
- Initiation à l'art-thérapie
- Dates prévues du cycle complet : les mardis 10, 17 et 24 avril – 15, 22 et 29 mai

Ces ateliers auront lieu au Parc des Expositions à Saint-Gaudens.

MPS (M exPertises socialeS) est associé au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et au PETR Pays Comminges Pyrénées.

Contact et inscriptions : Alix Poncelet – 06 27 88 49 01 – [poncelet.alix@expertises-sociales-mps.fr](mailto:poncelet.alix@expertises-sociales-mps.fr).  
Une plaquette d'information générale est disponible à la Mairie.



**Jeunes dès 16 ans** Toute personne (fille ou garçon) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>e</sup> mois suivant. Après avoir procédé au recensement, et avant son 18<sup>e</sup> anniversaire, il est obligatoire d'accomplir une **Journée défense et citoyenneté** (JDC), anciennement Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

---

**LES PERMANENCES À LA MAIRIE** : Mardi : 14h-17h00 – Mercredi et Vendredi : 14h-17h30  
Mme le Maire peut également recevoir toute personne sur rendez-vous :  
Tél. 05 61 88 10 84 – email : [mairie.montmaurin@orange.fr](mailto:mairie.montmaurin@orange.fr)

**Pour les urgences** : Silvia BELAIR – Tél. 06 07 23 16 07 – Portable mairie : 07 85 68 00 91

Les versions en français et en anglais sont distribuées et à disposition à la Mairie, et consultables sur le site internet [www.montmaurin.fr](http://www.montmaurin.fr)

Photographies : **Jacques Sabloux**